

TRANSFORMEZ VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE EN INVESTISSEMENTS !



APPRENDRE ET SE FORMER, ACTIVEMENT

FORMER LES EMPLOIS DE DEMAIN

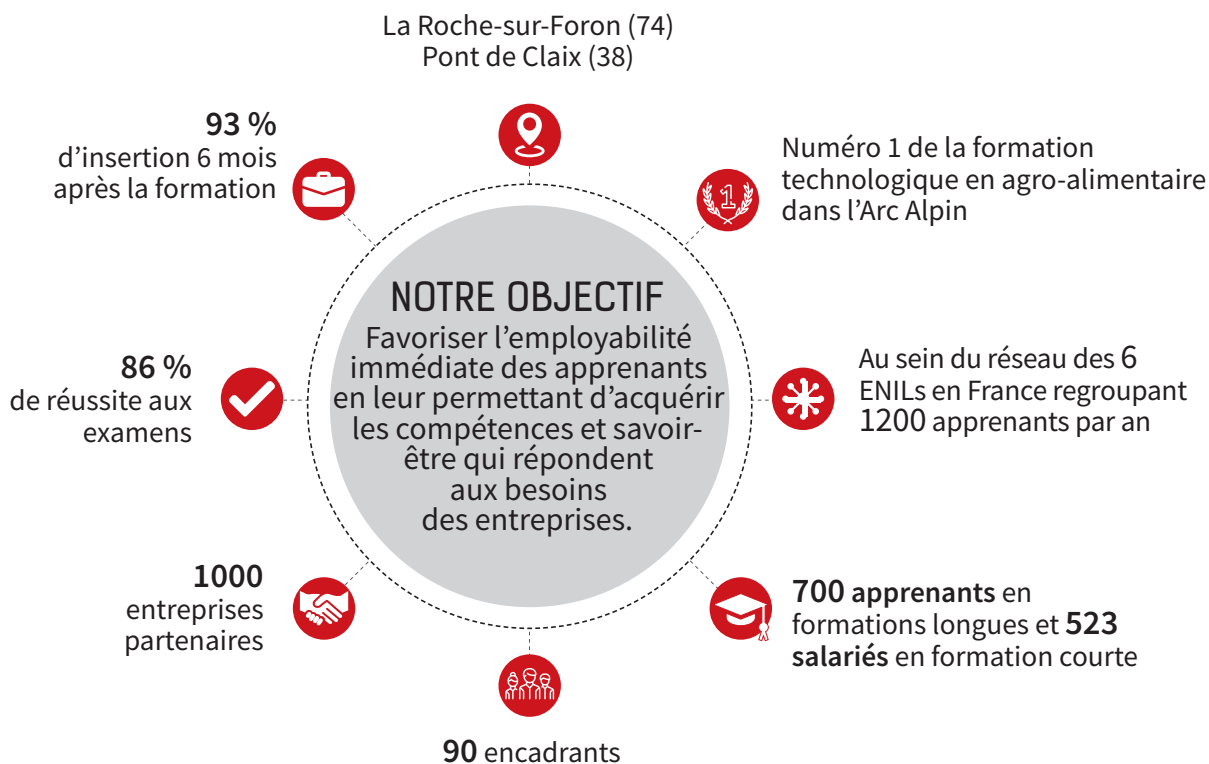
L'ENILV : L'ÉCOLE-ENTREPRISE POUR LES EMPLOIS
DE L'ALIMENTATION, DU COMMERCE ALIMENTAIRE, DU LABORATOIRE
ET DE LA RESTAURATION



L'ENILV

5 pôles de compétences

23 formations : CAP - BP - Bac (Pro) - CS - Titre Pro - BTSA - Licence



le cnam

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

FormaSup
ISERE • DROME • ARDECHE
www.formasup-ida.com

CEFA ENVOL

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
IFRIA
LA FORMATION DE
LA FILIÈRE ALIMENTAIRE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE



À QUOI SERT LA TAXE ?

- 1 Financer des dépenses liées à la pédagogie
- 2 Investir dans des matériels et équipements pédagogiques
- 3 Accompagner des voyages d'études et culturels

Le versement de la taxe d'apprentissage représente un volet important de la collaboration École-Entreprises. Les publics diversifiés formés sortant chaque année de l'ENILV (scolaires, étudiants, apprentis, demandeurs d'emplois, salariés en reconversion) sont vos collaborateurs d'aujourd'hui et probablement de demain.

4 bonnes raisons de soutenir l'ENILV de La Roche-sur-Foron :

- **Promouvoir votre entreprise, vos métiers et votre secteur d'activités** au travers d'opérations pédagogiques dédiées (Mondial des Métiers, Food-truck de l'Oriental, Village du territoire durant la Foire Internationale 2022 à Rochexpo (74), Vaches en Piste 2023...);
- **Diffuser vos offres de stages, d'alternance et d'emplois** auprès de nos scolaires, étudiants, apprentis, demandeurs d'emplois, salariés en reconversion ;
- **Bénéficier d'un accompagnement personnalisé de votre développement dans le cadre de nos services aux entreprises** recrutement d'un salarié / d'un apprenti / d'un stagiaire, formation de vos salariés, accompagnement dans le cadre de prestations de recherche appliquée et d'expérimentation ;
- **Accéder dans les conditions privilégiées à nos laboratoires technologiques et à nos locaux** (l'ENILV vous accompagne dans vos projets, en relation avec les organismes spécialisés pour les possibilités de financement existantes.

Cette taxe est le seul impôt pour lequel il vous est possible de choisir le destinataire, donc l'ENILV. Cet impôt est donc une réelle opportunité puisque vous pouvez l'investir au service du développement de votre entreprise.



TP en fromagerie



TP en salle de découpe



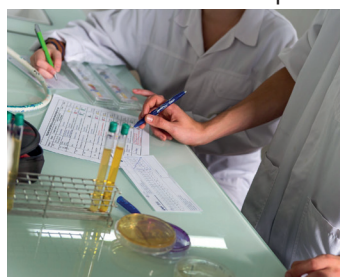
TP en labo poissonnerie



TP en magasin pédagogique



TP en halle de technologie



TP en laboratoire



TP en cuisine pédagogique



TP en self pédagogique

LES FORMATIONS TECHNOLOGIQUES ET PROFESSIONNELLES DE L'ENILV

CFPPA/UFA – SITE DE LA ROCHE-SUR-FORON

DIPLÔME	FORMATION
LIC PRO	Industrie agroalimentaire spécialité : produits laitiers
LIC	Sciences, Technologies, Santé
BTSA	Sciences et technologies des aliments, spécialité : produits laitiers
BTSA	Sciences et technologies des aliments, spécialité : aliments et processus techniques
CS	Production, transformation et commercialisation des produits fermiers
CS	Transformation des produits carnés
CS	Technicien spécialisé en transformation laitière
BP	Industrie Alimentaire
BAC PRO	Bio-Industries de transformation
CAPA	Opérateur en industries agroalimentaires (OIA)
CAP	Boucher
TITRE PRO	Fromager Commerce

CFPPA/UFA – SITE DU PONT-DE-CLAIX

DIPLÔME	FORMATION
BAC PRO	Métiers du commerce et de la vente
CS	Restauration collective
CAP	Poissonnier
CAP	Primeur
CAP	Équipier-e polyvalent-e du commerce
CAP	Production et services en restauration
CAP	Cuisine

LEGTA DE L'ENILV – LA ROCHE-SUR-FORON

DIPLÔME	FORMATION
BTSA	STA : Produits laitiers – Aliments et processus technologiques
BTSA	ANABIOTEC : Analyses agricoles et biotechnologiques
BAC TECHNOLOGIQUE	STL Sciences et technologies de laboratoire
BAC PROFESSIONNEL	LCQ : Laboratoire, contrôle, qualité BIT : Bio Industries de Transformation

TAXE D'APPRENTISSAGE : MODE D'EMPLOI

L'ENILV peut collecter le solde de la taxe d'apprentissage pour le LEGTA (lycée agricole)

Quand verser votre solde de taxe d'apprentissage ?

Le versement sur la plateforme SOLTÉA sera possible de

**fin mai
début juin**

jusqu'à

septembre 2023

Pour accéder à SOLTÉA :

www.soltea.education.gouv.fr

L'ENILV est habilitée à recevoir votre versement de taxe d'apprentissage, avec le code UAI :

0740927F

et le SIRET :

19740927900019

Le saviez-vous ?

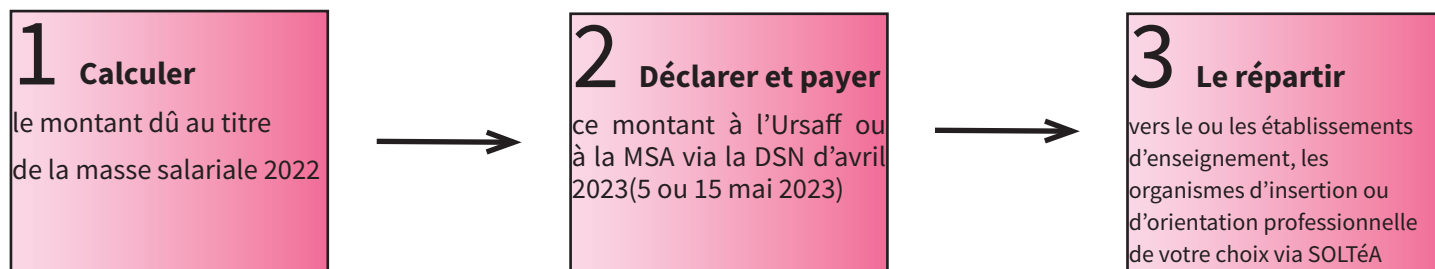
A compter de 2023, le versement du solde de la taxe d'apprentissage s'effectue via la plateforme SOLTÉA.

Plus aucune somme ne peut être versée directement par les employeurs.

Les subventions en nature aux centres de formations d'apprentis restent possibles mais ne sont pas gérées sur SOLTÉA.



2023 : les 3 étapes à connaître



En tant qu'employeur :

- Je n'ai plus besoin d'envoyer de chèque ou de faire de virement aux établissements bénéficiaires. Tout se fait via la DSN et sur SOLTÉA. Les fonds disponibles à répartir sur SOLTÉA sont nets des frais de gestion de l'Urssaf, de la MSA et de la Caisse des Dépôts.
- Je conserve une relation privilégiée avec les établissements bénéficiaires. Je peux notamment continuer à faire des promesses de don en dehors de la plateforme SOLTÉA.
- Je peux continuer à soutenir les établissements bénéficiaires et les formations en me connectant sur la plateforme SOLTÉA.
- La plateforme SOLTÉA est nationale, elle répertorie tous les établissements et formations habilités. C'est bien l'unique moyen de répartir le solde de la taxe d'apprentissage aux établissements bénéficiaires.



AVEC LA TAXE D'APPRENTISSAGE, RENFORÇONS NOS LIENS

Désormais, vous versez une partie de votre taxe d'apprentissage en direct à des établissements de formations que vous soutenez. C'est l'occasion de renforcer vos liens avec l'ENILV.

Votre versement de taxe d'apprentissage à l'ENILV est précieux pour soutenir nos innovations et former vos futures équipes.

Il nous donne également l'occasion de tisser des liens et d'ouvrir un dialogue: quels profils recherchez- vous ? Quelles compétences spécifiques doivent-ils acquérir ? À quels enjeux doivent-ils être préparés ?

Contactez-nous : nous sommes à votre écoute.

Renseignements au secrétariat général de l'ENILV : enilv@educagri.fr



APPRENDRE ET SE FORMER, ACTIVEMENT

Site La Roche-sur-Foron

Tél. 04 50 03 01 03
212, rue Anatole France
CS 30141
74 805 La Roche-sur-Foron cedex

Site Pont-de-Claix

Tél. 04 76 09 81 45
4, rue de la Paix
38 800 Pont-de-Claix

www.enilv-alpes.fr

